



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26/08/2020

Convocation du 19/08/2020

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 26/08/2020 à 19h30 au foyer communal.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : - ERNST Antoine – DUMONS Christophe — FOIS Jean –
Absents excusés : 03	GAROFALO Alexandro – HOUPERT Bertrand – MANGIN Isabelle –
Vote par procuration : 00	SCOVRON Charlène – ZIMMERMANN Bernard.
Nombre de conseillers présents : 08	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : Haudry Philippe – Feierabend Florence – Deiss Gabriel
Nombre de conseillers votants : 08	<u>ABSENTS NON EXCUSES</u> :
	<u>PROCURATION</u> :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SCOVRON Charlène est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DCM 33/2020

Objet : Demande de subvention DSIL/DETR pour la création d'un cheminement piéton.

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un cheminement piéton menant au quartier de la Gare et qui desservira également l'accès aux circuits pédestres intercommunaux de la communauté des communes du Saulnois menant à Montdidier et vers les communes de Réning et Insming via l'ancienne voie de chemin de fer. L'un des objectifs est de développer les déplacements dits de mode doux sur des parcours sécurisés ainsi que de contribuer à renforcer l'aménagement du territoire rural de cette partie du Saulnois en développant des équipements de proximité pour ses habitants. Ceci renforcera également l'attractivité de ce territoire.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet de création de ce cheminement piéton
- Décide la réalisation de ces travaux en 2020 et son inscription au budget primitif 2020
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 254 820 000 € HT soit 305 784€ T.T.C

Aide Plan Régional 2020

30% de 254 820€ H.T soit une subvention de 76 446€

Subvention Etat DSIL

40% de 254820€ H.T soit une subvention de 101 938€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt (56436€) et fond libre (20 000€), soit 76436€

- Sollicite une aide auprès DSIL de 101 938€.
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 34 /2020

Objet : Demande d'aide Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un cheminement piéton menant au quartier de la Gare qui desservira également l'accès aux circuits pédestres de la communauté des communes du Saulnois menant à Montdidier et vers les communes de Réning et Insming via l'ancienne voie de chemin de fer.

L'un des objectifs est de développer les déplacements dits de mode doux sur des parcours sécurisés ainsi que de contribuer à renforcer l'aménagement du territoire rural de cette partie du Saulnois en développant des équipements de proximité pour ses habitants. Ceci renforcera également l'attractivité de ce territoire.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet de création de ce cheminement piéton
- Décide la réalisation de ces travaux en 2020 et son inscription au budget primitif 2020
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 211 320 € HT soit 253 584€ T.T.C

Aide Plan Régional 2020

40% de 211 320€ H.T soit une subvention de 84 528€

Subvention Etat DSIL

40% de 211 320€ H.T soit une subvention de 84 528€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt (40 000€) et fond libre (2 264€) soit 42 264€

- Sollicite une aide auprès de la Région Grand Est de 84 528€.
 - Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier
- Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 35/2020

Objet : Demande de subvention AMISSUR

Monsieur le Maire expose la nécessité de sécuriser le quartier de la Gare situé à l'extérieur du centre village le long du RD39. En effet, le trafic routier important et la vitesse excessive met en danger les habitants de ce quartier et surtout les enfants devant traverser la route pour rejoindre l'arrêt de bus.

A cet effet, une zone d'agglomération a été créée permettant de limiter la vitesse à 50km/h.

Néanmoins pour que cette limitation de vitesse soit respectée, il est nécessaire de créer un passage surélevé avec la mise en place d'une zone de 30 km/h et d'aménager les abords de la route avec la prolongation du cheminement piétonnier vers l'intersection de la route de la Tuilerie, permettant de développer les modes de déplacement doux. Ce dossier intégrera un aménagement paysager avec la plantation de végétaux et d'arbres.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet
- Décide la réalisation de ces travaux en 2020 et son inscription au budget primitif 2020
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 178 820€ H.T soit 214 584€ TTC

Subvention du Département de la Moselle – Dispositif AMISSUR

30% de 178 820€ H.T soit 53 646€

Subvention de la Région Grand Est – Soutien à l'amélioration du cadre de vie des services de proximité

40% de 178 520€ H.T soit 71408€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre soit 53 766 H.T

- Sollicite une subvention du Département au titre du dispositif AMISSUR d'un montant de 53 646 €.
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 36/2020

Objet : Demande de subvention DETR au titre de la Rénovation basse consommation de l'éclairage public au Quartier de la Gare

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'opération de la dissimulation des réseaux secs concernant le Quartier de la Gare, il est opportun d'intégrer la rénovation basse consommation de l'éclairage public très vétuste. Ce nouveau système permettra de réaliser des économies d'énergie substantielles grâce à des LED basse consommation et de renforcer la sécurité ainsi que le confort des habitants.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet
- Décide la réalisation de ces travaux en 2020 et son inscription au budget primitif 2020.
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 18 000€ HT soit 21 600€ TTC

Subvention DETR de l'Etat

50% de 18 000€ H.T soit 9 000€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre 60% de 18000€ H.T soit 9 000€

- sollicite une subvention DETR d'un montant de 9000€.
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.*

Le Maire
Antoine ERNST.